



**RENCONTRE AVEC ADRIEN TAQUET,  
SECRETARE D'ETAT EN CHARGE DE L'ENFANCE ET DES FAMILLES  
AUPRES D'OLIVIER VERAN, MINISTRE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE  
ET SOPHIE LESINEAU, SA CONSEILLERE JUSTICE**

**le jeudi 9 décembre 2021, à 14h,  
par visio**

**DELEGATION DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »**

Pour la Coordination du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains", du Secours Catholique - Caritas France, Geneviève Colas  
Pour Hors la rue, Aurélie de Gorostarzu  
Pour l'OICEM, Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne, Nagham Hriech Wahabi  
Pour ECPAT France, Ludivine Piron



**INTRODUCTION**

Le premier Plan national de lutte contre la prostitution des enfants (travaux menés sous la houlette d'Adrien Taquet) a été présenté en Novembre 2021. Il fait suite à un plan de lutte contre les violences faites aux enfants qui intégrait brièvement la question de la prostitution.

Par ailleurs, ces dernières semaines la France est devenue Pays pionnier dans le cadre de l'Alliance 8.7 et a présenté sa stratégie d'accélération pour éliminer le travail des enfants (à l'horizon 2025), le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage contemporain (à l'horizon 2030).

A la demande du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », suite à un bref échange à l'occasion de la conférence de presse de l'Alliance 8.7, Adrien Taquet a proposé une rencontre avec une délégation du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains ».

Contact : Coordination du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains"  
Geneviève Colas - Tél: 06 71 00 69 90 – [genevieve.colas@secours-catholique.org](mailto:genevieve.colas@secours-catholique.org)  
[www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)

## **I – CES ENFANTS QUI SONT-ILS ? DES PROFILS DIVERS ET DES EXPLOITATIONS MULTIFORMES**

### **Constats**

- Il s'agit de lutter contre **toutes les formes de traite des enfants** : exploitation sexuelle mais aussi travail des enfants, obligation à mendier, esclavage domestique, contrainte à commettre des délits, mariage précoce, forcé ou servile...
- Il s'agit de considérer **tous les publics de moins de 18 ans** : enfants français et étrangers, enfants valides et handicapés. Se rappeler que la Convention Internationale des droits de l'Enfant ratifiée par la France concerne tout enfant de moins de 18 ans (et jusqu'à ce qu'il soit prouvé qu'il n'aurait pas moins de 18 ans). Des mineurs non accompagnés en errance ou parfois même des enfants « confiés » sont aussi victimes de traite et d'exploitation (par exemple : signalements à Paris d'association de terrain, enquête du Parquet et de la Brigade de Protection des Mineurs en cours).
- Ces questions concernent **tous les territoires** : ruraux et villes / banlieues ; hexagone et outre-mer.
- **La confusion entre « auteurs » et « victimes »** Dans un de ses avis, la CNCDH « tient à rappeler que l'on ne peut pas parler de mineurs qui sont à la fois victimes et auteurs ». « Ces mineurs ne sont pas « auteurs » d'actes délictueux ou criminels, ils sont victimes de traite et/ou d'exploitation ; et, dans le cadre de cette exploitation, ils ont été contraints à commettre des délits », « Ces mineurs doivent pouvoir bénéficier de l'accès au droit commun en matière de protection de l'enfance, pleinement et de manière inconditionnelle. » A ce jour, même lorsque les exploitants sont condamnés, les mineurs exploités sont également déferés et jugés comme auteurs et non pas protégés en tant que victimes.
- Les **addictions renforcent l'exploitation** : elles touchent notamment des jeunes algérien(ne)s et marocain(nes) : très peu de prises en charge ce qui est très problématique. (Par exemple : certains jeunes incarcérés sont en manque. Il y a des médecins qui commencent à prescrire des produits, ce qui ouvre à du chantage au suicide). Il faut un renforcement des services d'addictologie pour les mineurs, parfois des enfants très jeunes.

### **Recommandations**

- ***Une étude sur la Covid et le développement de certaines formes de traite qui se sont développées (recrutement par internet ; sites internet pornographiques gratuits pendant que les enfants télétravaillaient à cause du confinement ; développement d'exploitation sur uber-eats ou véhicules, sur Air Bnb...) serait utile. Il est important de reconnaître l'ensemble des acteurs liés -directement ou indirectement, consciemment ou inconsciemment- à la traite des enfants et des jeunes majeurs afin de mieux les sensibiliser et activer des protocoles de protection : dans l'exploitation sexuelle par exemple, plusieurs acteurs sont souvent cités : hotels ( airbn'b, hotels à proximité des aéroports car beaucoup de passage et paiement par heure et non par nuit, formules 1...), transport de personnes ( uber, heetch..), livraison de nourriture ( uber eat, deliveroo...).***

## **II - PREVENIR ET IDENTIFIER**

### **Constats**

- **Des victimes qui ne s'identifient pas en tant que victimes**, du fait notamment de l'emprise. Donc elles sont difficiles à identifier par les professionnels et le grand public.

- Comme les autres mineurs en danger, les mineurs victimes de traite des êtres humains pâtissent des **carences identifiées des dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance**. Une partie des mineurs victimes de traite des êtres humains est incitée à se jouer des dispositifs existants en profitant du cloisonnement des interventions et des dysfonctionnements de l'ASE. Il manque une impulsion politique au niveau des services de l'Etat et des collectivités pour mieux repérer les situations et mettre en œuvre des réponses coordonnées pour mieux repérer les situations et mettre en œuvre des réponses coordonnées avec pour objectif premier la protection des victimes présumées, dans le cadre de la protection de l'enfance.
- **On remarque une méconnaissance** des professionnels mais aussi du grand public sur ces sujets.
- **Des efforts sont produits par la MIPROF pour outiller** les professionnels en contact avec les potentielles victimes : indicateurs, guide, mais ces éléments ne sont pas encore finalisés. La question **de la diffusion, de la communication et de l'appropriation de ces outils n'est pas encore abordée !**
- Les **services d'enquêtes** qui travaillent sur les enquêtes de traite sont trop peu dotés. Exemple : 4 enquêteurs seulement dans une affaire de traite d'envergure ! Souligner aussi l'engagement de la BPM ! mais au-delà de l'enquête, il y a aussi une forte limite : les protections et prises en charge ne sont pas anticipées.
- **La traite en ligne** se développe. L'identification des victimes est rendue plus compliquée sur internet. L'environnement numérique est interdépendant des situations de traite tant au niveau du recrutement des mineurs victimes que de la logistique. Les méthodes utilisées sont particulièrement préoccupantes par exemple pour le recrutement de jeunes filles : on n'attend plus seulement qu'elles révèlent des situations de détresse (familiale par exemple) mais les exploitants vont directement les chercher avec une technique de « pêche » en envoyant des annonces de recrutement en masse et en misant sur la vulnérabilité liée à l'âge comme suffisante pour attirer les victimes. Une approche inclusive doit nécessairement être mise en place pour lutter contre le phénomène, dans la prévention et dans la sortie des parcours de traite avec un accompagnement au numérique (l'idée n'étant pas de bannir l'outil). Par ailleurs, la responsabilité des acteurs du numérique reste à définir concrètement même si des dispositions existent en théorie.

### **Recommandations**

- *La France doit impérativement se doter d'un **mécanisme de référence pour l'identification, l'orientation et l'accompagnement des victimes de traite**. Ce mécanisme doit être aussi piloté, évalué et suivi.*
- *Il faut un plan d'action concernant la **sensibilisation du grand public** à l'exploitation sous toutes ses formes et au rôle que chacun peut prendre dans la chaîne d'exploitation (pour faire tomber les idées reçues),*

*Par exemple : Il faut lancer une grande **Campagne de communication avant et pendant les Jeux Olympiques** (et d'autres événements) contre la traite des êtres humains. Car on sait que les grands événements sportifs et culturels internationaux sont des lieux où l'exploitation et la traite sont importants. Il faut suivre **les engagements des entreprises et des chaînes d'approvisionnement** en particulier dans le cadre de la préparation des Jeux Olympiques afin d'éviter le recours au travail des enfants.*

Contact : Coordination du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains"  
Geneviève Colas - Tél: 06 71 00 69 90 – [genevieve.colas@secours-catholique.org](mailto:genevieve.colas@secours-catholique.org)  
[www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)

- **La prévention des publics à risque doit être développée**, notamment en utilisant les réseaux sociaux et Internet.
- Il faudrait aussi **renforcer la coopération entre les services de l'Etat et les collectivités et les départements**, en particulier un niveau de la PJJ et de l'ASE. (Par exemple : Bordeaux Observatoire pluridisciplinaire pour les mineurs en errance, Programme « Mineurs Non Accompagnés » en errance de la ville de Paris, tentative de partenariat avec partenariat entre le SEAT, Service Educatif Auprès du Tribunal de Bobigny et la CAMNA, Cellule départementale d'accueil des mineurs non accompagnés).
- Il est nécessaire de développer **des protocoles de mise à l'abri** des mineurs victimes de toutes les formes de traite sur des territoires identifiés (Par exemple dispositif d'éloignement Paris, dispositif de mise à l'abri Marseille). Ces protocoles doivent être suivis par des groupes de travail pluridisciplinaires et faire l'objet d'une évaluation régulière.
- Poursuivre les dispositifs de **maraudes mixtes** dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté. Les actions d'aller vers, notamment en rue peuvent permettre d'identifier ces mineurs présumés victimes de traite. Concernant les maraudes en ligne qui pourraient être développées, il convient de définir les objectifs et le fonctionnement pour que les pratiques ne soient pas contradictoires avec les messages d'autoprotection promus auprès des enfants dans les actions de sensibilisation sur une utilisation sécuritaire du numérique
- **Renforcer la coopération entre les services de l'Etat et les collectivités et les départements, en particulier PJJ et ASE.** (Par exemple : Bordeaux Observatoire pluridisciplinaire pour les mineurs en errance, Programme « Mineurs Non Accompagnés » en errance de la ville de Paris, tentative de partenariat entre le Service Educatif Auprès du Tribunal de Bobigny et la CAMNA, Cellule départementale d'accueil des mineurs non accompagnés).
- **Poursuivre les dispositifs de maraudes mixtes dans le cadre du plan national de lutte contre la pauvreté.** Les actions d'« aller vers », notamment en rue, peuvent permettre d'identifier ces mineurs présumés victimes de traite. Concernant les maraudes en ligne qui pourraient être développées il convient de définir les objectifs et le fonctionnement pour que les pratiques ne soient pas contradictoires avec les messages d'autoprotection promus auprès des enfants dans les actions de sensibilisation sur une utilisation sécuritaire du numérique.

### **III - QUALIFICATION ET ASPECTS JURIDIQUES**

#### **Constat**

- Les magistrats n'utilisent pas la **qualification juridique de traite, malgré l'existence de la circulaire de 2015** (ci-jointe) qui encourage son recours et en précise les intérêts. Cette qualification qui serait pourtant bénéfique pour les victimes (principalement en ce qui concerne l'accès à la justice, la réhabilitation et les programmes de protection des témoins et des victimes) ; pour les enquêteurs (en ce qui concerne la coopération transnationale) ; et pour la mise à l'agenda politique de la question de la traite des êtres humains (cela permettrait de mieux saisir le sujet). Aujourd'hui la majorité des questions de prostitution des mineurs recouvre l'exploitation et la traite des êtres humains, or ces qualifications sont, à tort, considérées comme concurrentes. La qualification de traite des êtres humains reste mal connue des magistrats qui

Contact : Coordination du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains"  
Geneviève Colas - Tél: 06 71 00 69 90 – [genevieve.colas@secours-catholique.org](mailto:genevieve.colas@secours-catholique.org)  
[www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)

requièrent parfois des éléments pourtant non mentionnés par les textes, à l'instar d'éléments d'extranéité. La prostitution est un terme générique qui peut recouvrir plusieurs réalités juridiques, dont celle de la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Cependant on dénombre 28% de cas de poli-exploitation sur les personnes mineures et majeures accompagnées par les associations en 2019.

### Recommandations

- *Le suivi des enfants victimes de prostitution pourrait permettre de repérer ces enfants victimes de poli-exploitation et donc les personnes ou réseaux qui les exploitent. Dans ce contexte juridique, il est important de prendre en compte la totalité de la chaîne d'exploitation (clients, hébergeurs, internet, entreprises) ce que facilite d'ailleurs la qualification juridique de traite.*

### Autre constat :

- Par rapport à la **justice des mineurs et la traite des mineurs**. Nous constatons toujours qu'un nombre très important de mineurs contraints à commettre des délits, victimes présumées de traite des êtres humains, sont régulièrement condamnés à des peines de prison ferme pour des délits commis dans le cadre de leur exploitation et ce, en contradiction avec le principe de non sanction consacré par l'article 26 de la Convention du Conseil de l'Europe. A ce jour, même lorsque les exploitants sont condamnés, les mineurs exploités sont également déférés et jugés comme auteurs et non pas toujours protégés en tant que victimes. (Par exemple, M : condamnation alors que parents poursuivis pour des faits de traite des êtres humains avec exploitation de mineurs mais contre-exemple : N : relaxé par contrainte à commettre des délits documenté grâce à un signalement.)

### Recommandations

- *Amener donc ce sujet et dire qu'il est possible de relaxer. Pour cela, il semble dès lors indispensable, conformément à l'article 26 de la Convention que des **instructions claires** soient adressées aux services police et de justice pour préciser la disposition d'irresponsabilité, dans le cas particulier des victimes de traite en vue de commettre des délits, afin de ne pas imposer de sanctions aux victimes de traite ayant pris part à des activités illicites quand elles y ont été contraintes.*

### Autre constat

- Par rapport à la justice des mineurs et la traite des mineurs, **le nouveau Code pénal des mineurs** est en application depuis fin septembre. Il est **pénalisant pour les mineurs non accompagnés** qui sont discriminés par une sur-incarcération.

### Recommandations

- *L'idée est de faire que moins d'enfants soient incarcérés. Il y a trois étapes qui sont : l'audience de culpabilité, une mise à l'épreuve et le jugement. L'idée est de laisser une chance au mineur. L'incarcération peut avoir lieu pour une récidive. Mais **les mineurs non accompagnés sont davantage enfermés par peur que l'on perde leurs traces**. (Fleury : 50% de mineurs non accompagnés alors qu'avant on était plutôt de l'ordre de 30% avant. Les mineurs sont regroupés aux mêmes endroits.) Dans le même bâtiment **on trouve des mineurs et majeurs**. Pour les garçons et les hommes, ils sont à des étages différents mais arrivent à échanger à distance ; mais les filles sont mélangées avec les adultes, notamment pour la pouponnière si elles ont un enfant. On reste tout de même sur des chambres individuelles. Mais la sur-incarcération des mineurs non accompagnés (garçons et filles) rend **plus difficile l'évaluation de leur exploitation** ou les informations sur les réseaux qui les exploitent.*

## IV- UNE PRISE EN CHARGE SUR MESURE

### Constats

- Besoins d'une prise en charge **globale, sur mesure et anticipée**.
- Les dispositifs sont insuffisants et **pas adaptés** (Par exemple : gestion des addictions, psychiatrie...).
- Les professionnels sont **démunis et pas formés**.

### Recommandations :

- **L'accompagnement des victimes** dans la globalité et la durée au niveau social, santé–sans oublier le psychologique voire psychiatrique-, éducatif, emploi, hébergement et suivi pédagogique, juridique pour défendre leurs droits et aller **jusqu'à** obtention de **compensations**.
- **Anticiper les prises en charge et les mises en protection des mineurs**. Nous faisons le constat que même si des enquêtes permettent des arrestations, la protection des mineurs n'est pas anticipée ni effective. ( Par exemple : mineurs dont les parents sont condamnés pour des faits de traite sur leurs enfants, ces mêmes enfants sont laissés sur le bidonville, mineurs isolés en prostitution et non demandeurs de protection laissés à la rue...)
- Il faut une attention particulière au **passage à la majorité** pour ne pas renvoyer à la rue des jeunes en train de sortir de l'exploitation, ou en lien avec les exploiters (famille, amis...). Et accompagner particulièrement **les 18 – 25 ans**. **Tant que les mineurs et jeunes majeurs continuent à avoir des liens ou des activités liées à l'exploitation ils, elles doivent être pris en charge par des structures ayant les moyens d'assurer un suivi plus que régulier**.
- Il faut des **hébergements dédiés** adaptés à l'âge et à la problématique (les hôtels restent trop souvent utilisés à mauvais escient). C'est-à-dire non seulement un toit mais un **encadrement pédagogique, social, médical, psychologique, juridique, adapté**. Il est important de souligner la nécessité **parfois de l'éloignement géographique** nécessaire de ces hébergements pour faciliter la sortie des enfants de l'emprise et donc de la situation de traite. **Des Familles d'Accueil formées et expérimentées** (elles ne le sont pas toujours selon le territoire) sont parfois une bonne solution, mais il y a des difficultés administratives au passage à la majorité par exemple (droit au séjour, prise en charge...). Il ne faut pas les confondre avec des tiers dignes de confiance (qui ne le sont parfois pas) ou des familles dans un statut au rabais (non agréées et qui se retrouvent à tout gérer sans l'aide du département : pas de suivi social, ni éducatif, ni médical... c'est la personne qui héberge qui fait tout et qui n'est pas une professionnelle de la protection de l'enfance... quand ce n'est pas une personne mal intentionnée. **Le lieu d'accueil Koutcha** dédié aux enfants victimes de traite est un projet intéressant ouvert depuis quelques semaines, mais il en faudrait d'autres. Les 4 premiers enfants accueillis aujourd'hui (victimes de traite à des fins de mendicité forcée, exploitation sexuelle, contrainte à commettre des délits, pickpocketing et trafic de stupéfiants) n'ont pas fugué dès leur entrée après quelques heures comme c'est le cas lorsqu'ils sont placés en urgence dans des foyers qui ne sont pas adaptés. Il y a donc lieu d'envisager de nouvelles initiatives pour compenser le faible nombre de places. Ces hébergements doivent avoir une **sécurité financière** afin de travailler et se spécialiser dans l'accompagnement des enfants et jeunes majeurs et non devoir se concentrer sur la survie économique de la structure.

- **Rendre effectif le dispositif de mise à l'abri et d'éloignement des mineurs victimes de traite** ( circulaire du Ministère de la justice de février 2021) : pilotage local, qu'en-est-il ?
- **Prise en compte de la santé mentale et de la gestion de additions pour une prise en charge globale et effective.**

## **V- QUESTIONS**

- Concernant le **Rapport de l'Etat sur la mise en œuvre de la Convention internationale des droits de l'Enfants de l'ONU** : quelle coordination avec la société civile ?
- **Concernant le plan d'action national contre la prostitution des enfants**, nous avons en main le dossier de presse. Peut-on avoir le plan lui-même afin de mieux cerner les moyens prévus et agenda pour mettre en œuvre ce plan ?
- **Concernant la stratégie de la France dans le cadre de l'Alliance 8.7**, quelle mise en œuvre est prévue ?

## **VI - PROPOSITIONS**

- Le Collectif a transmis, avant la pandémie, à l'Elysée, la **proposition de présenter les films #INVISIBLES et #DEVENIR aux membres du gouvernement concernés** dans la salle de cinéma de l'Elysée. Cela contribuerait à donner des moyens au Plan national d'action contre la traite d'être mis en œuvre par une meilleure appréhension des décideurs du sujet. En effet, si l'on constate une avancée sur le fait que la traite des êtres humains soit reconnue comme une réelle question dans différents ministères, il apparaît souvent que dans les faits, la seule forme d'exploitation prise en compte est l'exploitation sexuelle alors qu'il y a d'autres formes : esclavage domestique, mendicité forcée, obligation à commettre des délits, travail forcé, mariages forcés,... et que les hommes et les enfants victimes de traite ne sont souvent pas bien pris en compte dans les politiques actuelles. Nous réitérons notre proposition qui aurait tout son sens alors que la France obtient le statut de pays pionnier de l'Alliance 8.7.

## LE COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »

### \*Les membres du Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » :

Action Catholique des Femmes, AFJ, Agir Contre la Prostitution des Enfants, Agir Ensemble pour les Droits de l'Homme, Amicale du Nid, Armée du Salut, Association pour la Réadaptation Sociale, Aux Captifs la libération, Comité Contre l'Esclavage Moderne, Comité Protestant évangélique pour la Dignité Humaine, Congrégation Notre Dame de Charité du Bon Pasteur, Conseil Français des Associations pour les Droits de l'Enfant, ECPAT France, Fédération des Acteurs de la solidarité (FAS), Fédération de l'Entraide Protestante, Espoir CFDJ-Service Jeunes errants, Fondation Jean et Jeanne Scelles, Hors la rue, Justice et Paix France, Koutcha, La Cimade, La Voix de l'enfant, Les Champs de Booz, Mouvement du Nid, Organisation Internationale Contre l'Esclavage Moderne, Planète Enfants et Développement, SOS Esclaves, et le Secours Catholique Caritas France qui coordonne le Collectif.

**Le Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains" est un réseau** créé pour une lutte plus efficace contre toutes les formes de ce déni des droits humains. Créé par le Secours Catholique en 2007, il regroupe 28 associations et fédérations d'associations françaises, engagées de façon directe ou indirecte avec les victimes en France ou dans les pays de transit et d'origine de la traite. Déterminé à lutter contre la marchandisation de la personne, il se mobilise avec un double objectif : sensibiliser le grand public à cette question complexe et amener les décideurs politiques, français et mondiaux, à s'engager fortement contre cette forme de criminalité. Il couvre les différents types de traite à des fins d'exploitation sexuelle, d'esclavage domestique, de travail forcé, d'obligation à mendier, de contrainte à commettre des délits, de mariage servile, de prélèvement d'organes...

### Ses domaines d'action :

Prévention des publics à risque de traite, sensibilisation du grand public, accompagnement des victimes, mise en réseaux au niveau national et international, plaidoyer en France, en Europe et au niveau mondial pour faire évoluer les textes internationaux et les lois nationales en faveur des victimes.

En juin 2016/2017, le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains » a contribué avec le gouvernement français à établir la première étude statistique concernant la traite des êtres humains en France : une occasion de rendre visible ce phénomène trop souvent caché au détriment des personnes concernées. Il poursuit cet engagement dans ce domaine.

En 2019, il demande au gouvernement, plus de deux ans après la fin du premier Plan, un deuxième Plan d'action national assorti de moyens pour sa mise en oeuvre.

S'appuyant sur le vécu et les talents, potentialités des personnes victimes de traite, de tout âge et de toutes nationalités, le Collectif « Ensemble contre la traite des êtres humains », en luttant contre ce crime contre l'humanité, agit pour donner accès au droit commun à chaque personne dans le refus de toute forme d'exploitation de l'être humain par un autre. Plusieurs organisations membres de ce Collectif d'associations françaises ont aussi une dimension internationale nécessaire pour combattre ce fléau.

Le Collectif et ses associations ont largement participé ces dernières années à la démarche en vue d'un plan national de lutte contre la prostitution des mineurs et dans le cadre de l'alliance 8.7, à la préparation de la stratégie contre le travail des enfants, le travail forcé, la traite des êtres humains et l'esclavage contemporain.



Contact : Coordination du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains"  
Geneviève Colas - Tél: 06 71 00 69 90 – [genevieve.colas@secours-catholique.org](mailto:genevieve.colas@secours-catholique.org)  
[www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)



## LES MEMBRES DU COLLECTIF « ENSEMBLE CONTRE LA TRAITE DES ETRES HUMAINS »



LE SITE INTERNET  
[www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)

LES DERNIERES NEWSLETTER CONTRE LA TRAITE (on peut s'inscrire pour la recevoir chaque mois)

[Télécharger le PDF de la newsletter 37 \(novembre 2021\)](#)

[Télécharger le PDF de la newsletter 36 \(octobre 2021\)](#)

[Télécharger le PDF de la newsletter 35 \(septembre 2021\)](#)

UN FILM ET UN LIVRET SUR LES DIFFERENTES FORMES DE TRAITE DES MINEURS EN FRANCE

<http://www.contrelatraite.org/invisibles-traite-des-mineurs-en-france>

<http://www.contrelatraite.org/sites/default/files/2018-09/invisibles.pdf>

UN FILM ET UN LIVRET SUR COMMENT ACCOMPAGNER LES VICTIMES DE TRAITE DES MINEURS EN FRANCE

<http://www.contrelatraite.org/devenir-laccompagnement-des-mineurs-victime-de-traite>

<http://www.contrelatraite.org/sites/default/files/2018-09/devenir.pdf>

UNE RECHERCHE / ACTION SUR "UNE REALITE INVISIBLE. UN CRIME IMPUNI. AGIR CONTRE L'EXPLOITATION ET LA TRAITE DES ENFANTS DANS L'ESPACE EUROMEDITERRANEEN"

<http://www.contrelatraite.org/recherche-action>

[Télécharger la version française](#)

UN LIVRE "LES NOUVEAUX VISAGES DE L'ESCLAVAGE" QUI ABORDE D'AUTRES SUJETS (TRAITE DES BEBES...)

<http://www.contrelatraite.org/les-nouveaux-visages-de-esclavage>

> [Télécharger le contenu du livre](#)

Contact : Coordination du Collectif "Ensemble contre la traite des êtres humains"  
 Geneviève Colas - Tél: 06 71 00 69 90 – [genevieve.colas@secours-catholique.org](mailto:genevieve.colas@secours-catholique.org)  
[www.contrelatraite.org](http://www.contrelatraite.org)